Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB58_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, HACQUIN Jean-Pierre, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane.

Absents excusés : BECQUET Michel a donné procuration à HAQUIN Jean-Pierre
GOUEDART Jordan a donné procuration à LE BOUCHER Gwenaëlle
FEBVRE Océane a donné procuration à HARDY Adriane
FRERE François a donné procuration à PIÉPLU Vincent
PENHOAT Cyriane a donné procuration à BROMBIN Alain

Secrétaire de séance : ANÉLARD Patrick

Date de convocation : Le 30 octobre 2026

DÉLIBERATION N° 58/2026 – Attribution des subventions aux associations pour 2026

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Monsieur Vincent PIÉPLU présente au Conseil Municipal un tableau des subventions qui ont été attribuées en 2025 et un tableau des demandes/propositions pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB58_2026-DE

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2026
Amicale Laïque	1 000 €
Comité des fêtes	300 €
Les copines et les copains (association pour la sauvegarde des carrelets)	400 €
Steredenn (Espace femmes)	250 €
Protection Civile	250 €
Soleil et sourire	150 €
Solidarité pays de Dinan (alimentaire)	100 €
AFM TELETHON	100 €
SNSM	100 €
Le secours populaire	100 €
La croix rouge française	100 €
Le secours catholique	100 €
Rêve de clown	100 €
France Adot 22	50 €
Délégation Départementale et l'Educ Nationale	50 €
APF France Handicap	50 €
AASPCE (soins palliatifs côte d'Emeraude)	50 €
Association Régeard (handicap)	100 €
Restaurant du cœur	100 €
Banque alimentaire 22	180 €
Pompiers humanitaires du GSCF	150€
	3 780 €

Monsieur PIÉPLU propose à Monsieur le Maire de soumettre au vote les subventions suivant le tableau ci-dessus, au titre de l'année 2026.

VOTE à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
PATRICK ANÉLARD

POUR LE MAIRE
ALAIN BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22690 CÔTES D'ARMOR